



APPEL À CANDIDATURE RÉSIDENCE POUR UNE EQUIPE PLURIARTISTIQUE ET SCIENTIFIQUE

Regards d'habitants, patrimoines partagés
Novembre 2025 – Avril 2026





Présentation du territoire



Située au Sud-Est du département du Cantal, limitrophe avec les départements de la Lozère, de l'Aveyron et de la Haute-Loire, la Communauté de communes Saint-Flour Communauté a été créée le 1er janvier 2017. Elle regroupe 53 communes et près de 25 000 habitants répartis sur une surface de 1366 km².

La Communauté de communes s'est dotée progressivement de la compétence culturelle à partir de 2003 et place depuis la culture et le patrimoine au sein de son projet de développement comme l'un des vecteurs majeurs de son service aux habitants, de son attractivité et de son rayonnement. Avec un Pays d'art et d'histoire, un écomusée, un conservatoire, un théâtre, deux médiathèques et le pôle culturel et touristique d'Alleuze, Saint Flour Communauté inscrit son action culturelle en transversalité avec l'ensemble de ses services, en partenariat avec les communes, les associations et les acteurs du territoire.

Depuis plusieurs années, Saint-Flour Communauté édite son agenda culturel pour valoriser et promouvoir la richesse de l'offre culturelle et patrimoniale sur son territoire. Elle est par ailleurs organisatrice d'une saison culturelle de 20 spectacles vivants au théâtre le REX à Saint Flour et dans l'ensemble des 53 communes, d'une Biennale d'art contemporain, de résidences, expositions et médiations envers tous les publics. La Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) proposée sur le territoire avec les différents partenaires (l'Etat, représenté par les ministères de la Culture (DRAC) et de l'Education nationale, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil départemental du Cantal, la CAF du Cantal) s'inscrit dans cette politique et pratique culturelle au plus près des habitants.



Contexte de la résidence

Cet appel à candidature intervient dans le cadre de la CTEAC.

Cette résidence souhaite sensibiliser les habitants aux **pratiques culturelles, artistiques et patrimoniales**. L'enjeu de la mobilisation des habitants dans ce projet étant central, il est nécessaire que les artistes et scientifiques retenus soient en capacité d'aller à la rencontre, de communiquer et d'interagir avec les habitants.

La résidence s'adresse à **un collectif pluri artistique et scientifique** constitué, ou se constituant pour cet appel.

Le collectif est invité à présenter un projet artistique autour de la thématique « Regards d'habitants, Patrimoine partagé ». Leurs propositions devront s'articuler autour des 3 piliers de l'EAC et toucher l'ensemble des publics.

L'objectif de "Regards d'habitants - Patrimoines partagés" est d'interroger la subjectivité du patrimoine de chacun et favoriser une appartenance commune. Il s'agit d'offrir une lecture sensible et créative non pas « du » mais « des » patrimoines, à la fois au travers des espaces, des histoires qui le composent mais également des vécus de chacun.

Patrimoine naturel, bâti, matériel et immatériel : les spécificités de ces patrimoines contribuent à l'identité du territoire de la Communauté de communes. Le projet s'attachera à proposer un autre regard sur ces patrimoines du quotidien, que parfois nous ne voyons plus. L'écriture d'une histoire commune autour de ce qu'ils véhiculent comme émotions, envies, contraintes mais également enjeux est attendue en co-construction avec les habitants.

Ce projet à visée intergénérationnelle donnera la parole à tous les habitants des 53 communes issues des 5 entités géographiques que constituent notre territoire, avec une priorité pour les communes labélisées "Petites villes de demain" et "Villages d'avenir", afin de poursuivre les dynamiques de réseaux déjà enclenchées.





Les objectifs de la résidence

1. Interroger la subjectivité du patrimoine pour offrir une lecture sensible et créative

4 objectifs spécifiques :

- Faire vivre les multiplicités et les spécificités du patrimoine : qu'est ce qui fait patrimoine dans notre territoire ?
- Mettre en lumière des représentations de territoires issues des patrimoines et des habitants grâce à la pratique artistique.
- Partir des habitants pour découvrir d'autres facettes du patrimoine, croiser les regards, les expertises et permettre aux services et acteurs culturels de développer d'autres approches sur de nouvelles thématiques, comme sources d'inspiration.
- Faire découvrir les spécificités et les ressemblances des patrimoines dans les 5 entités géographiques aux habitants des 53 communes de Saint Flour Communauté avec la volonté de favoriser un sentiment d'appartenance.

Ce projet est destiné à écrire une histoire commune et rassembler les habitants de notre vaste territoire. Le travail de recherche est une composante essentielle dans ce projet pour identifier les spécificités et les ressemblances.

2. Permettre au plus grand nombre d'habitants d'appréhender les arts, le patrimoine et les Sciences :

- Encourager et accompagner des liens intergénérationnels et l'expression artistique des habitants.
- Renforcer l'accès et l'autonomie des habitants dans le domaine culturel et patrimonial.
- Mettre en place un projet d'éducation artistique et culturelle en synergie avec les actions et les ressources existantes sur le territoire.
- Favoriser l'émergence et le développement de partenariats avec les acteurs culturels du territoire en s'appuyant sur des ressources locales.

3. Cibler les publics prioritaires :

La résidence doit cibler en priorité :

- Les jeunes générations - petite enfance, enfance, adolescence, jeunesse - dans tous les temps de leur vie (temps scolaire, périscolaire, extra-scolaire).
- Les personnes qui pour des raisons culturelles, économiques, géographiques, physiques n'ont pas d'accès simple à la pratique et à la vie artistique, et ont peu d'espace de liberté d'expression culturelle (résidents en Ehpad ou foyers médicalisés, IME, Adapei...).
- Les agriculteurs, naturalistes, randonneurs, sportifs, pêcheurs, chasseurs, touristes, professionnels de l'alimentation, etc.





Pour atteindre ces enjeux, le collectif pluri artistique et scientifique s'appuiera sur l'expertise et l'accompagnement des services de la collectivité. A cela s'ajoute le milieu associatif et les établissements scolaires de proximité.

Le projet combine résidence de création, de diffusion et d'action culturelle, le temps alloué au projet de création sera 30% maximum du temps total de la résidence. Le projet consiste à aller à la rencontre d'un public en particulier en l'invitant à découvrir et à participer à un processus de création artistique.

La résidence de 8 semaines, de novembre à avril, sera découpée en différentes séquences, à définir par le collectif retenu.

La résidence est dotée d'une **bourse de 23.000 euros**. Il appartient au collectif de répartir cette somme entre honoraires, frais de déplacements et frais de bouche. La collectivité met à disposition du collectif un logement. **Une enveloppe supplémentaire de 7000 euros** sera attribuée pour l'ensemble des frais de production, de diffusion et d'édition. Le collectif devra être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule, ainsi que d'un permis en cours de validité.





CALENDRIER

1. **DIFFUSION DE L'APPEL A CANDIDATURE** : 01 août – 15 septembre 2025
2. **DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES** : 15 septembre 2025 - Cachet de la poste faisant foi (tous les dossiers sont envoyés par la poste à l'adresse suivante : Appel à résidence 2025, Conservatoire de Saint Flour Communauté, 11 rue de Belloy, 15 100 Saint Flour)
3. **DEMARRAGE DE LA RESIDENCE** : Novembre 2025

DOSSIER DE CANDIDATURES

1. Une lettre de présentation et de motivation du collectif artiste- scientifique
2. **Un document présentant les premiers axes de travail envisagés, le budget détaillé, les CV des artistes et scientifiques, le planning des interventions** (maximum 4 pages)
3. Un dossier artistique construit en commun.
4. Le collectif est attendu sur :
 - L'articulation entre l'univers artistique du collectif et les spécificités du territoire de Saint Flour communauté ;
 - La manière dont les publics cible seront touchés ;
 - Le caractère innovant des proposition artistiques.